(^)

(N° 226.)

Chambre des Représentants.

Séance du 15 Juin 1887.

Amélioration du service des laboratoires agricoles de l'État (1).

(Pétition des sieurs Gérard et Cie, présentée le 26 avril 1887.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. MEEUS.

Messieurs,

Par pétition du 23 avril dernier, les sieurs Gérard et Cie, industriels cultivateurs, à Racour, se plaignent du retard apporté par des laboratoires agricoles de l'État à l'envoi du résultat des analyses d'engrais chimiques qui leur sont confiées.

Les pétitionnaires signalent le fait d'échantillons envoyés en février 1887, dont les analyses ne leur étaient pas parvenues le 23 avril, date de leur pétition. Ils font observer que la marchandise était à cette date employée et payée.

Les faits signalés sont très graves.

Les analyses d'engrais n'ont d'utilité que si elles sont faites et communiquées aux intéressés dans un très bref délai. L'acheteur doit savoir si la marchandise répond aux conditions du marché avant de la payer, et surtout avant de l'employer. L'emploi d'un engrais ne réunissant pas les éléments de fertilisation nécessaires, entraîne l'insuccès de la récolte. Les pétitionnaires ne signalent pas la cause du retard dont ils se plaignent. L'on a peine à croire qu'ils sont dus à la négligence.

Votre commission aime à penser qu'il doit être attribué à un vice d'organisation ou à une insuffisance de personnel. Quoi qu'il en soit, votre commission vous propose le renvoi de la pétition à M. le Ministre de l'Agriculture,

(1) La commission, présidée par M. Meeus, est composée de MM. Gillieaux, Janssens, Beeckman, Dumont, Systermans, De Laet, Neef-Orban, De Smet-De Naeyer, De Hemptinne et Noel.

qui s'empressera sans aucun doute de s'enquérir sur les faits dénoncés et de prendre les mesures nécessaires pour en prévenir le retour.

Si des négligences ont été commises, le Gouvernement doit se montrer sévère. On ne peut admettre que des établissements publics méconnaîtraient à tel point le but de leur institution.

Le Président-Rapporteur,

EUGÈNE MEEUS.